# MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD





N° d'épreuve FFM	517	Organisateur
Moto-Club		
N° d'affiliation		
Date		
Lieu	NOZAN	
Organisateur techniqu	ue MORANSAIS TO	NY
Adresse	33 rue du 11 nov	embre 44170 Nozay
E-mail	mc-nozay2000@	hotmail.fr
Téléphone	0626765399	

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

### Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de courseLARDEUX PAS	CAL Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre GOUX CHRIST	AN Licence : 011943
Membre du JuryBRIELLES GUY	Licence : 005183
Membre du JuryTRENEL CLAU	DE Licence : 023302
Commissaire technique responsableLECOMTE ERIC	C Licence : 039453
Responsable du chronométrageVOISIN VALER	E Licence : 028290

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

### Article 3 Catégories & Engagements

y -

### **Engagement:**

Site internet : Engages Sport

Contact: Engages sport

Adresse : Téléphone :

E-mail:

### Chronométrage:

Location de transpondeur :

🖪 oui 🗖 non

Tarif: 8 \*

Caution: 200€

# LEMENT PARTIOUS

# MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD



### Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : 

oui 

non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contreindication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

### Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

### Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

### Article 6 Médicalisation de la manifestation

### Article 7 Le site de pratique

### Accès:

GPS – Latitude (Nord) ......
GPS – Longitude (Est) ......

Capacité Moto:

Pendant les essais : 48 En manche : 45 Caractéristiques :

Longueur de la ligne droite de départ ..... 72 m

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais :

En manche:

Rappel:
l'attestation
d'assurance, les
horaires
prévisionnels, le
plan d'accès et le
plan du site doivent
être annexés au
règlement

### Visa du Moto-Club

### Visa de la Lique

### Visa de la FFM

Moto club

Date :

Date : Numéro :

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation



N° d'épreuve FFM	517
Moto-Club	
N° d'affiliation———	3293
Date	. 09 JUIN 2019
Lieu ———	NOZAY
Organisateur technique -	MORANSAIS TONY
E-mail ———	000001 1 116
Téléphone	0626765399

# CDF NATIONAL 125cc

# **REGLEMENT PARTICULIER 2019**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LARDEUX PASCAL	Licence: 014489
Délégué FFM (Président du Jury)	GOUX CHRISTIAN	Licence: 011943
Membre du Jury		Licence : 005183
Membre du Jury	TRENEL CLAUDE	Licence: 023302
Commissaire technique responsable	LECOMTE ERIC	Licence: 039453
Responsable du chronométrage		Licence: 028290

### Article 3

Catégories & Engagements

### National 125cc

Age ----- 18 ans minimum au cours de l'année

Licences ----- NCO / Inter / LUE

Cylindrée ----- 125cc 2T

Plaques ----- Numéro blanc sur fond noir

### Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 <sup>er</sup>	110 €	6 <sup>ème</sup>	60 €	11 <sup>ème</sup>	27€	16 <sup>ème</sup>	15€
2 <sup>ème</sup>	100 €	7 <sup>ème</sup>	50 €	12 <sup>ème</sup>	25 €	17 <sup>ème</sup>	12€
3 <sup>ème</sup>	90€	8 <sup>ème</sup>	42 €	13 <sup>ème</sup>	23 €	18 <sup>ème</sup>	10€
4ème	80€	9ème	36€	14 <sup>ème</sup>	20 €	19 <sup>ème</sup>	7€
5 <sup>ème</sup>	70 €	10 <sup>ème</sup>	30€	15 <sup>ème</sup>	18€	20ème	5€



### Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

### Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

### Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... CHEVREUIL NICOLAS

### Article 7 Le site de pratique

### Accès:

### Capacité Moto:

Pendant les essais : 48

En manche: 45

### Caractéristiques :

\*Officiels Commissaires de Piste

Longueur du circuit	1610 m
Largeur minimum de la piste	. 8 m
Largeur de la grille	32 m
Longueur de la ligne droite de départ	
Nombre d'OCP*	26



- <u>Rappel</u>: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

### Visa du Moto-Club

Date: 6/03/19

Moto club



### Visa de la Lique

Date:

### Visa de la FFM

4040

Date : Numéro :

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation



N° d'épreuve FFM	517
Moto-Club —	NOZEEN
N° d'affiliation———	3293
Date —	. 9 JUIN 2019
Lieu	. NOZAY
Organisateur technique -	MORANSAIS TONY
E-mail	mc-nozay2000@hotmail.fr
Téléphone	0626765399

# ANNEXE Liste des officiels

# **REGLEMENT PARTICULIER 2019**

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	▼ LARDEUX PASCAL	014489
Directeur de course Adjoint	GUEDON MARC	029982
résident du Jury	GOUX CHRISTIAN	011943
1embre du Jury	BRIELLES GUY	005183
1embre du Jury	▼ TRENEL CLAUDE	023302
Commissaire technique responsable	LECOMTE ERIC	039453
Commissaire technique	LEGRIS FRANCK	179400
Commissaire technique	LEGRIS BERNADETTE Bénédicle	321802
Commissaire technique	▼ VIDELIER NICOLAS	162051
lesponsable du chronométrage	▼ VOISIN VALERIE	028290
Chronométreur fédéral	▼ SEHIER HELENE	065726
Commissaire de piste	GIRAULT MARC	281740
	LERAY BRUNO	321683
	BOUVIER PASCAL	282850
	MAURICE MARCEL	321682
	MEHAT FRANCIS	017031
	MEHAT GREGORY	070401
	GUILLERME FRANCOIS	012417
	DAVID LOIC	316630
	MIGNON BENEDICTE	351715
	BERTRET JIMMY	80117
	DESSIER LILIAN	105403



N° d'épreuve FFM	517
Moto-Club	NOZEEN
N° d'affiliation———	. 3293
Date	9 JUIN 2019
Lieu ———	NOZAY
Organisateur technique	MORANSAIS TONY
E-mail ———	mc-nozay2000@hotmail.fr
Téléphone	. 0626765399

# ANNEXE Liste des officiels

# **REGLEMENT PARTICULIER 2019**

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Commissaire de piste	▼ PELLERIN ARNAUD	071628
	TAILLANDIER DOMINIQUE	245926
	MAITRE JEAN-PIERRE	219697
	BARIL LAURENT	300649
	RENAUD LUC	300659
	RECOQUILLE JEAN-PAUL	20501
	KERMORVANT ROBERT	133647
	BOCHEREL THIERRY	333400
	DENIAUD THERESE	106640
	DENIAUD DANIEL	110287
	CRESPIN DIDIER	007526
	GROSBOIS BERNARD	12179
	GROSBOIS MARIE-ANGE	141048
	LAILLET DANIEL	309334
	<b>GUILLARD THOMAS</b>	294980



N° d'épreuve FFM	. 517
Moto-Club ———	NOZEEN
N° d'affiliation———	. 3293
Date	_ 9 JUIN 2019
Lieu	_ NOZAY
Organisateur technique -	MORANSAIS TONY
E-mail —	mc-nozay2000@hotmail.fr
Téléphone —	0626765399

# **HORAIRES PREVISIONNELS\***

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ---- 9 JUIN 2019

	10 10	1			
Heure de début	Heure de fin	Déroulement		Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8h00		Briefing pilotes	•		
8h15		Briefing commissaires	•		
9h00	9h05	Test de départs	•	Chpt de France National 125	5mn
9h10	9h30	Essais Libres	•	Chpt de France National 125	20mn
9h35	9h55	Essais Libres + Chronos	•	Chpt de Ligue Espoirs 85	5mn + 15mn
10h00	10h20	Essais Libres + Chronos	•	Chpt de Ligue Open gr A	5mn + 15mn
10h25	10h45	Essais Libres + Chronos	•	Chpt de Ligue Open gr B	5mn + 15mn
10h45	11h10	Pause	•		25mn
11h10	11h30	Essais Chronométrés	•	Chpt de France National 125	20mn
11h35	11h55	Manche I	•	Chpt de Ligue Espoirs 85	15mn + 1tr
12h00	13h30	Repas	•		
13h30	13h50	Manche I	•	Consolante Open	15mn + 1tr
14h05		Tour de reconnaissance	•	Chpt de France National 125	
14h15	14h45	Manche I	•	Chpt de France National 125	25mn + 1tr
14h50	15h15	Manche I	•	Chpt de Ligue Open	20mn + 1tr
15h20	15h40	Manche 2	•	Chpt de Ligue Espoirs 85	15mn + 1tr
15h40	16h10	Entracte	•		30mn
16h10		Tour de reconnaissance	•	Chpt de France National 125	
16h20	16h50	Manche 2	*	Chpt de France National 125	25mn + 1tr
16h55	17h20	Manche 2	•	Chpt de Ligue Open	20mn +1tr
17h25	17h45	Podium Chpt de France - en	*		20mn
17h45	18h05	Manche 2	•	Consolante Open	15mn + 1tr
18h10	18h30	Manche 3	*	Chpt de Ligue Espoirs 85	15mn + 1tr
18h35	19h00	Manche 3	•	Chpt de Ligue Open	20mn + 1tr
19h15		Remise des Prix	•		
20h30		Fin de la manifestation	•		



N° d'épreuve FFM	517
Moto-Club	NOZEEN
N° d'affiliation-	3293
Date	9 JUIN 2019
Lieu	NOZAY
Organisateur technique -	MORANSAIS TONY
E-mail	mc-nozay2000@hotmail.fr
Téléphone	0626765399

# **HORAIRES PREVISIONNELS\***

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date — 9 JUIN 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement		Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8h00		Briefing pilotes	¥		
8h15		Briefing commissaires	+		
8h30	8h35	Test de départs	<b>-</b>	Chpt de France national 125	5mn
8h40	9h00	Essais Libres	-	Chpt de France gr A	20mn
9h10	9h15	Test de départs	•	Chpt de france gr B	5mn
9h20	9h40	Essais Libres	*	Chpt de france gr B	20mn
9h45	10h05	Essais Libres + Chronos	·	Chpt de ligue Espoirs 85	5mn + 15mn
10h10	10h30	Essais Libres + Chronos	T	chpt de Ligue Open gr A	5mn + 15mn
10h35	10h55	Essais Chronométrés	¥	Chpt de France gr A	20mn
11h10	11h30	Essais Chronométrés	Image: Control of the	Chpt de france gr B	20mn
11h35	11h55	Essais Libres + Chronos	-	Chpt de Ligue Open gr B	5mn + 15mn
12h00	13h15	Repas	•		
13h15	13h35	Manche I	•	consolante Open	12mn + 1tr
13h40	14h00	Manche I	-	Chpt de Ligue Espoirs 85	15mn + 1tr
14h05		Tour de reconnaissance	$\overline{\mathbf{Y}}$	Chpt de France National 125	
14h15	14h45	Manche I	-	Chpt de France National 125	25mn + 1tr
14h50	15h15	Manche I	$\overline{\mathbf{Y}}$	Chpt de Ligue Open	20mn + 1tr
15h15	15h35	Entracte	-		20mn
15h40	16h00	Manche 2	+	Chpt de Ligue Espoirs 85	15mn + 1tr
16h10		Tour de reconnaissance	-	Chpt de France National 125	
16h20	16h50	Manche 2	•	Chpt de France National 125	25mn + 1tr
16h55	17h20	Manche 2	-	chpt de Ligue open	20mn + 1tr
17h25	17h40	Podium France	¥		
17h40	17h55	Manche 2	¥	Consolante Open	12mn 1tr
18h00	18h20	Manche 3	<b>~</b>	Chpt de Ligue Espoirs 85	15mn + 1tr
18h25	18h50	Manche 3	*	Chpt de Ligue Open	20mn + 1tr



# **HORAIRES PREVISIONNELS\***

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date	
------	--

9 JUIN 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement		Catégorie(s) concernée(s)	Durée
19h00		Remise des Prix	Ī	-	
20h30		Fin de la manifestation	Y		
- J					



## ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

# La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX

Atteste par la présente que

MOTO CLUB NOZEEN 33 Rue du 11 Novembre 44170 NOZAY

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921XA000080S-RCO682 auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « Motocross» se déroulant du 09/06/2019 à 07h00 au 09/06/2019 à 21h00

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion: Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés A\$SURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 26/03/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE

51873 REIMA CEDEX

Tel. 03 26 87 71 38 Hex 09 70 62 90 43

RCS Reims 529 120 842 - APB 6622 Z - orias 10053161 Email: assurances estienne@orange.fr

SAS ASSURANCES LESTIENNE - BP 34 - 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARTS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b

